



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBIGNY
CHAMPAGNE
CHASSELAY
COLLONGES
COUZON
CURS
LIMONEST

LISSIEU
POLEYMIEUX
QUINCIEUX
ST-CYR
ST-SIDIER
ST-GERMAIN
ST-ROHAIN

GRANDLYON
Le département



CONVENTION DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DES MONTS D'OR AU SEIN DES POINTS INFOS SMPMO

Au Lien d'Or

ENTRE

La SCIC Nourrir (enseigne : au Lien d'Or) 3 rue Henri Vincenot 69650 Saint Germain au Mont d'Or,
représentée par M. Valentin LUIGGI

Ci-après dénommé le GERANT

D'UNE PART

ET

le Syndicat Mixte Plaines MONTs D'OR, siège social en Mairie de LIMONEST, représenté par sa
Présidente, Madame Béatrice DELORME, habilitée par délibération en date du 07 octobre 2020

ci-après dénommé le SMPMO

PRÉAMBULE :

Le Syndicat Mixte Plaines MONTs D'OR, créé par arrêté préfectoral n° 3859/96 en date du 15 novembre 1996, a pour objet la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles de territoire Plaines Monts d'Or.

Les actions du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or s'articule autour des 4 axes suivants :

Axe 1 : Une terre d'équilibre et d'innovations

Axe 2 : vers un territoire de production agricole et alimentaire de haute qualité

Axe 3 : Une ambition forte pour la biodiversité et les écosystèmes

Axe 4 : vers un territoire maillé pour les activités de nature et de découverte

Promouvoir la production agricole et alimentaire de haute qualité et accueillir le public au sein d'Espaces Points Infos sur les communes du territoire sont des missions du SMPMO.

L'Espace Point Infos du SMPMO créé au sein du local communal géré par la SCIC Au Lien d'Or est une opportunité unique pour accomplir ces missions.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir :

- les modalités de mise à disposition de mobiliers et de supports de communication et d'accompagnement du SMPMO,
- les rôles et engagements réciproques du gérant, du SMPMO.

ARTICLE 2 : DURÉE – RENOUVELLEMENT - RESILIATION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, tacitement reconductible.

Elle peut prendre fin à tout moment avec un préavis de 6 mois :

- du fait du Gérant par lettre recommandée avec accusé de réception,
- du fait du SMPMO par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU GERANT

Le GERANT s'engage à :

- Relayer les informations du territoire Plaines Monts d'Or auprès du public (promeneurs – clients – riverains) au sein de son siège social, au restaurant de St Germain au Mont d'Or et au sein de son véhicule alimentaire.
- Mettre à disposition les supports de communication fournis par le SMPMO au public. Seront en consultation sur place les ouvrages payants et en accès libre, les différentes documentations gratuites sur le mobilier fourni par le SMPMO.
- Favoriser l'approvisionnement auprès des producteurs locaux du territoire Plaines Monts d'Or en tant que matières premières pour la restauration culinaire
- Organiser des évènements dans le respect des objectifs du SMPMO (rencontres avec les producteurs – ateliers culinaires promouvant les produits du territoire...)
- Participer aux accompagnements proposés par le SMPMO : outils de communications et formation sur le projet du territoire
- Contacter le SMPMO pour se fournir en documentation ou toute autre question utile au bon fonctionnement du Point Infos

À tout moment, et à la demande du Gérant une visite avec le SMPMO peut être organisée.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU SMPMO

Le SMPMO s'engage à :

- Mettre à disposition de la signalétique :
 - L'enseigne drapeau Point Infos financée à hauteur de 100%
 - Le sticker vitrine financé à hauteur de 100%
- Mettre à disposition du mobilier charté Point Infos du SMPMO. Ce mobilier est financé à hauteur de 100% :
 - un présentoir de brochures
- Fournir en quantité adaptée les supports de communication gratuits et payants

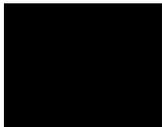
- Organiser des sessions d'accompagnements sur les outils de communications et le projet du territoire

ARTICLE 4 : RESPONSABILITES

Le gérant est responsable de la bonne qualité du mobilier charté fourni par le SMPMO et des informations transmises au public.

Fait à Limonest, le

Le Gérant,
Valentin LUIGGI



Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or,
Béatrice DELORME, Présidente

ANNEXE

- Coûts financiers pris en charge par le SMPMO :

SIGNALETIQUE
ENSEIGNE DRAPEAU (Point Infos)
ENSEIGNES (Point Producteurs – Point Infos et non l’enseigne « Comptoir Fortunella »)
STICKER POINT INFOS (vitrine)
MOBILIER
PRESENTOIR BROCHURES